



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRES 2019 DE CAP EXCELLENCE PARTIE 2



cap excellence
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Agir, entreprendre et développer durablement

SUIVEZ-NOUS SUR WWW.CAPEXCELLENCE.NET OU SUR NOTRE PAGE

Dans un ensemble de **5 volets** présentés dans cette deuxième partie « **Rapport d'Orientation Budgétaire** », il figure principalement les projets des Directions Générales Adjointes de Cap Excellence. Il se compose comme suit :

- ✓ **Volet 1** : Projets en matière d'Aménagement et de Développement Durable
- ✓ **Volet 2** : Projets pôles territoires et solidarités
- ✓ **Volet 3** : Projets en matière de services urbains & cadre de vie
- ✓ **Volet 4** : Projets rattachés au renouvellement urbain
- ✓ **Volet 5** : Projets de la Direction Générale Adjointe du Développement Economique, Tourisme et Prospective





VOLET 1

PROJET EN MATIERE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

PROJETS EN MATIÈRE D'AMENAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Grandes Masses Financières nécessaires aux projets pilotés par la DGADD pour l'année 2019

Domaines d'activités	Montant en k€
DOCUMENTS, OUTILS et ACTIONS STRATÉGIQUES en matière D'Aménagement et de Développement Durables	1 474 k€
PROJETS de Transport & de Mobilité	880 k€
OPERATIONS et TRAVAUX D'Aménagement	2 480 k€
CONSOLIDATION du Patrimoine Bâti	23 212 k€
GESTION TECHNIQUE des Zones D'Activités Économiques	955 k€
TOTAL	29 001 k€



DOCUMENTS, OUTILS et ACTIONS STRATÉGIQUES

Inscriptions budgétaires proposées pour 2019 pour ces opérations : 1 474 k€

EN MATIÈRE D'Urbanisme et d'Aménagement

✦ Schéma de Cohérence Territoriale - OPE061 / 321 k€ inscrits au PPI (N°36) :

Le SCOT est un outil de conception et un cadre de mise en œuvre de la planification territoriale à l'échelle intercommunale. Il devra définir les objectifs intercommunaux et les priorités en matière d'urbanisme, de logement, de transport, de déplacement, de lutte contre l'étalement urbain, de développement des communications numériques, de développement économique et culturel, de protection des espaces naturels agricoles et forestiers, des paysages et ressources naturelles, de préservation et de remise en état des continuités écologiques.

En 2019, le diagnostic du SCOT sera finalisé ; le projet d'aménagement communautaire et le Document d'Orientation et d'Objectifs seront soumis pour approbation au conseil communautaire.

Inscriptions budgétaires proposées pour 2019 : 195 k€

Plan de financement global prévisionnel :

Montant global prévisionnel SCOT y compris communication, concertation	570 k€	%
Aides publiques (Etat)	20 k€	3.5%
Cap Excellence	550 k€	96.5

Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) du SCOT

La réalisation d'une approche urbaine durable (anciennement approche environnementale de l'urbanisme) permet d'intégrer et de décliner dès la définition du projet urbain les problématiques de gestion optimale de nos ressources et de préservation des espaces. L'AEU est mise en œuvre pour l'élaboration du SCOT dans la continuité de l'engagement de Cap Excellence pour les transitions écologique et énergétique.

Inscriptions budgétaires proposées pour 2019 : 48 k€

Plan de financement global prévisionnel :

Montant global AEU	70 k€	%
Aides publiques (Ademe)	35k€	50%
Cap Excellence	35 k€	50%

Le Plan Paysage de la Communauté d'Agglomération

Le Plan Paysage Territorial de Cap Excellence est proposé comme l'outil au service de la gestion du paysage, sa protection, sa valorisation dans les politiques et les projets d'aménagement du territoire. Le projet de plan de paysage de Cap Excellence a été retenu dans le cadre de l'appel à projet national « plans de paysage 2018 ». A terme cet outil devra s'imposer à tous les acteurs (collectivités incluses ou partenaires de la communauté d'agglomération, mais aussi l'ensemble des opérateurs privés) intervenant dans l'espace communautaire et fera partie intégrante du SCOT.

Inscriptions budgétaires proposées pour 2019 : 70 k€

Plan de financement global prévisionnel :

Montant global prévisionnel Plan paysage	150 k€	%
Aides publiques (Etat)	30 k€	20%
Cap Excellence	120 k€	80%

✦ Schéma directeur de signalisation communautaire :

Ce schéma directeur s'inscrit dans celui initié par la Région et le Département en matière de signalisation de jalonnement sur l'ensemble de l'archipel guadeloupéen. Il permettra de définir les besoins de signalisation à l'échelle communautaire, d'adopter une charte graphique communautaire, d'identifier l'implantation des totems et des Relais d'informations service, ainsi que les sites d'intérêt touristique, économique et culturel à signaler sur les 3 villes. La déclinaison de la programmation pluriannuelle est proposée dès 2019 avec une première tranche de travaux notamment sur les entrées d'agglomération et sur 3 ZAE.

Inscriptions budgétaires proposées pour 2019 : 555 k€ pour un coût total estimé à 1 750 k€

✦ Le Système d'Information Géographique (SIG) – OPE064 / 225 k€ inscrits au PPI (N°37)

La mise en place d'un système d'information géographique permet à l'EPCI de disposer et d'utiliser toutes les données graphiques susceptibles de participer à la bonne exécution de ses missions dans le cadre de l'intérêt communautaire. Il s'agit notamment de :

- disposer des informations contenues dans les bases de données de nos partenaires ;
- disposer d'une base de données opérationnelle sur tous les champs d'actions de Cap Excellence (Environnement, gestion foncière, fiscalité, politique de la ville, urbanisme, eau et assainissement...) ;
- disposer d'une grande autonomie en termes de traitement des données ;
- Partager avec nos partenaires et la population les informations clés de notre territoire et faciliter les synergies.

Depuis la fin de l'année 2018, le SIG de Cap Excellence est opérationnel. Il s'agit en 2019 de finaliser sa mise en place en intégrant de nouvelles données territoriales, et de former l'ensemble des utilisateurs à ce nouvel outil.

Inscriptions budgétaires proposées pour 2019 : 121 k€

Plan de financement global prévisionnel :

Montant global SIG	200 k€	%
Aides publiques (Feder)	170 k€	85%
Cap Excellence	30 k€	15%

EN MATIÈRE De Développement Durable

✦ Plan Climat Air Energie – OPE013 / 150 k€ inscrits au PPI (N°41)

En 2019, le PCET de Cap Excellence doit être révisé et évoluer en PCAET (Plan climat Air Energie Territorial) avec une nouvelle exigence réglementaire, l'évaluation environnementale.

La démarche européenne Cit'ergie (valorisée par le label Cap Cit'ergie en 2015) se poursuit via un accompagnement qui permet de préparer la candidature au niveau Cit'ergie.

D'autre part, d'autres projets climat énergie sont en cours de réalisation. C'est le cas des projets relatifs à l'adaptation aux changements climatiques ou encore des projets retenus dans le cadre de l'appel à projet TEPCV (territoires à énergie positive pour la croissance verte).

Inscriptions budgétaires proposées pour 2019 : 450 k€

Plan de financement global prévisionnel :

Montant global prévisionnel PCAET en investissement (élaboration et mise en œuvre)	635 k€	%
Aides publiques (Région, Etat, Ademe)	126,7 k€	20%
Cap Excellence	508,3 k€	80%

✦ Elaboration du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) - OPE055

Les PPBE sont des documents dont le contenu est réglementaire et doit répondre aux objectifs de réduction du bruit dans les zones fortement exposées, de préservation des zones calmes et de prévention du bruit dans l'environnement du territoire. Sur la base des cartes de Bruit approuvées par le conseil communautaires en 2017, Cap Excellence doit maintenant élaborer un plan d'actions à mettre en œuvre sur le territoire communautaire.

Inscriptions budgétaires proposées pour 2019 : 35 k€

Projets de TRANSPORT & de MOBILITE

Inscriptions budgétaires proposées pour 2019 pour ces opérations : 880 k€

✦ **Projet de TCSP - OPE014 / 9 M€ inscrits au PPI (N°4)**

Dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités (LOM) et du prochain appel à projet national qui en découlera, la communauté d'agglomération CAP Excellence en partenariat avec le SMT présentera le nouveau dossier de projet de TCSP en mode BHNS. Les caractéristiques techniques et urbaines du projet ainsi que son phasage, et ses coûts sont en cours de finalisation :

- **Etude de modélisation du trafic** afin de dimensionner la nouvelle offre de transport, via un modèle de prévision de trafics ;
- **Etude complémentaire en mode BHNS** afin de préciser l'insertion urbaine qui caractérisera le tracé futur du TCSP en mode bus et à préciser les contours financiers pour les coûts d'investissement et d'exploitation.

Inscriptions budgétaires proposées pour 2019 : 130 k€

Nouvelles prestations proposées pour l'année 2019 :

- **Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la concertation préalable**

La délibération du conseil communautaire du 09 Septembre 2013 prévoyait les modalités de concertation, au titre du code de l'environnement, à réaliser durant toute la durée du projet et de la phase d'études de conception.

Inscriptions budgétaires proposées pour 2019 : 50 k€

Plan de financement global prévisionnel :

Montant global prévisionnel Concertation TCSP	100 k€	%
Aides publiques (Région, Etat, Ademe)	40 k€	40%
Cap Excellence	60 k€	60%

- **Assistance à maîtrise d'ouvrage générale et maîtrise d'œuvre**

A l'issue des études techniques qui rendront leurs conclusions **au premier trimestre 2019**, et qui auront permis d'arrêter les éléments dimensionnant du projet et d'en préciser les conditions de faisabilité technique, Cap Excellence devra s'entourer de bureaux d'étude afin de garantir la cohérence technique des études (tracé, coût de construction, coût d'exploitation) lancer la conception et élaborer les dossiers de consultation des entreprises.

Inscriptions budgétaires proposées pour 2019 : 300 k€

Plan de financement global prévisionnel :

Montant global prévisionnel AMO et MOE TCSP	1,5 M€	%
Aides publiques (Région, Etat, Ademe, Feder), autres	1,200 M€	80%
Cap Excellence	300 k€	20%

✦ **Promenade verte et bleue – OPE023 / 5,750 M€ inscrits au PPI (N°6)**

La promenade verte et bleue constituera un élément structurant du territoire communautaire. En partie adossée au tracé du TCSP (Transport Commun en Site Propre), cette promenade verte et bleue a pour ambition de créer un maillage et du lien entre les différents quartiers de l'agglomération, notamment ceux du NPNRU, mais aussi de permettre de rallier les différents équipements publics, culturels sportifs ainsi que les zones d'activités économiques et commerciales. Projet de mobilité dédié aux modes de déplacement actifs, il contribuera également à réintroduire la nature en ville et pourra être le support aux actions d'animation culturelle et économique.

En 2019, permettra de finaliser l'étude urbaine pour la promenade verte et bleue et initier l'aménagement de 3 sites prioritaires.

Inscriptions budgétaires proposées pour 2019 : 105 k€

Plan de financement global prévisionnel :

Montant global prévisionnel PVB	5,828 M€	%
Aides publiques (Région, Ademe, Feder), autres	3,528 M€	60%
Cap Excellence	2,3 M€	40%



★ **Itinéraires Touristiques – OPE070 PAP 2030 / 2 M€ inscrits au PPI (N°15)**

Dans la continuité de la promenade Verte et Bleue, le projet des trois parcours thématiques intitulé Itinéraires Touristiques, a pour objectif de préserver, valoriser en les identifiant, les éléments remarquables du patrimoine architectural, les lieux de vie & d'expression de caractère ainsi les commerces singuliers de la ville de Pointe-à-Pitre.

Inscriptions budgétaires proposées pour 2019 : 295 k€

Plan de financement global prévisionnel :

Montant global prévisionnel Itinéraires touristiques	750 k€	%
Aides publiques (Région, Ademe, Feder), autres	600 k€	80%
Cap Excellence	150 k€	20%

Les Opérations et Travaux D'AMENAGEMENT

Inscriptions budgétaires proposées pour 2019 pour ces opérations : 2 480 k€

★ **Opérations d'Aménagement du Quartier de Perrin : OPE020 / 7 M€ inscrits au PPI (N°5)**

Nouveau Quartier Perrin.

La communauté d'agglomération CAP Excellence dans le cadre de sa mission de mise en cohérence des projets sur le futur quartier de Perrin doit mettre en œuvre une procédure d'aménagement afin de réaliser le projet urbain de ce quartier validé en conseil communautaire tout en intégrant les thématiques d'urbanisme, de stratégie foncière et de financement des équipements publics.

Inscriptions budgétaires proposées pour 2019 : 150 k€

Aménagement parcelle AD842 acquise à Perrin.

S'agissant de l'aménagement de la parcelle AD842 (10 ha), des travaux de viabilisation vont être lancés afin de commercialiser les lots issus de la division parcellaire conformément à la programmation d'aménagement.

Inscriptions budgétaires proposées pour 2019 : 650 k€ pour un coût total estimé à 7 700 k€

★ **Opération de requalification de la ZAE centre-ville de Pointe-à-Pitre : OPE025 / 2,565 M€ inscrits au PPI (N°18)**

CAP Excellence souhaite engager des actions pour la requalification et la dynamisation de la zone d'activités du centre-ville de Pointe-à-Pitre. Il s'agit de renforcer l'attractivité et la compétitivité de la ZAE notamment par un traitement qualitatif des espaces publics des rues Lamartine et Sadi Carnot.

Inscriptions budgétaires proposées pour 2019 : 350 k€

Plan de financement global prévisionnel :

Montant global prévisionnel Travaux de requalification de la ZAE centre-ville de Pointe-à-Pitre	3 100 k€	%
Aides publiques (Région, Ademe, Feder, Etat)	100 k€	0.3%

Cap Excellence	3 000 k€	99,7%
----------------	----------	-------



★ Eco-Quartier de l'Assainissement : OPE053 / 800 k€ inscrits au PPI (N°29)

Le premier Eco-quartier porté par Cap Excellence s'inscrit maintenant de le cadre du Nouveau programme de renouvellement urbain. Il vise à ce titre à redynamiser un quartier qui a longtemps été négligé du fait de son positionnement à cheval sur les 2 villes. A court terme, il est proposé de réaliser des travaux d'urgence sur les espaces publics (voirie, square Légitimus).

Inscriptions budgétaires proposées pour 2019 : 370 k€

Plan de financement global prévisionnel :

Montant global prévisionnel Travaux Quartier de l'Assainissement	870 k€	%
Aides publiques (Région, Ademe, Feder), autres	249 k€	29%
Cap Excellence	621 k€	71%

★ Louisy Mathieu Travaux d'amélioration des espaces publics : OPE016 / 1,5 M€ inscrits au PPI (N°24)

Dans le cadre de l'opération d'éco quartier de Louisy Mathieu des travaux d'amélioration des espaces publics ont été demandés par les élus communautaires dans l'attente du projet global sur le périmètre relevant du NPNRU. Ces travaux d'urgence traiteront notamment du traitement global du secteur sur les aspects liés à la question hydraulique (organisation, mise hors d'eau des voiries et des bâtiments) ; de la lisibilité de l'entrée du quartier, du cheminement piéton sécurisé et accessible avec un traitement paysager.

Inscriptions budgétaires proposées pour 2019 : 240 k€

Plan de financement global prévisionnel :

Montant global prévisionnel Travaux Quartier Louisy Mathieu	3 700 k€	%
Aides publiques (Région, Ademe, Feder), autres	1 110 k€	30%
Cap Excellence	2 590 k€	70%

★ Travaux d'Aménagement de l'Esplanade de la Darse : OPE070 PAP 2030 Ville Port / 2 M€ inscrits au PPI (N°15)

CAP Excellence envisage l'acquisition puis la démolition de l'immeuble situé sur la parcelle AK 217 à Pointe-à-Pitre et occupée par le passé par les affaires maritimes. A l'issue de cette démolition et pour se réapproprier cet espace à fort enjeu sur le développement qualitatif et urbain du centre-ville, dans le contexte du projet Karukéra bay, il est proposé d'aménager cet espace en esplanade prolongeant la perspective depuis le terminal de croisière jusqu'à la Darse.

Inscriptions budgétaires proposées pour 2019 : 290 k€

Plan de financement global prévisionnel :

Montant global prévisionnel Esplanade Darse	880 k€	%
Aides publiques (Région, Ademe, Feder), autres	280 k€	30%
Cap Excellence	600 k€	70%

★ Travaux d'aménagement du morne de Fond Richer : OPE067 / 500 k€ inscrits N°HPPI3

Dans la continuité de la réhabilitation du quartier, des travaux d'urgence de mise en conformité des réseaux hydrauliques et viaires, le morne surplombant les habitations fait l'objet d'une approche paysagère singulière pour laquelle les travaux d'aménagement sont proposés pour 2019.

Inscriptions budgétaires proposées pour 2019 : 430 k€

Plan de financement global prévisionnel :

Montant global prévisionnel Esplanade Darse	430 k€	%
Aides publiques (Région, Ademe, Feder, Etat)	130 k€	30%
Cap Excellence	300 k€	70%



CONSOLIDATION DU PATRIMONE BATI DE CAP EXCELLENCE

Inscriptions budgétaires proposées pour 2019 pour ces opérations : 23 212 k€

Constitution et entretien du patrimoine bâti culturel et sportif

Inscriptions budgétaires proposées pour 2019 : 16 802 k€

✦ **Pour le réseau des bibliothèques / médiathèque : OPE005 / 561,161 k€ inscrits au PPI (N°31)**

Les interventions prévues sur les bibliothèques concernent le ravalement des façades, la remise aux normes des équipements électriques, l'accessibilité des PMR, la réparation d'infiltrations et la réalisation d'une extension légère à Louisy Mathieu. Les équipements concernés sont ceux de Chazeau, Lacroix, Chemin Neuf, et Louisy Mathieu.

Inscriptions budgétaires proposées pour 2019 : 125 k€

✦ **Le Centre Culturel de Sonis : OPE002 / 2,6 M€ inscrits au PPI (N°17)**

Le projet de rénovation intègre la mise aux normes (PMR, accès au public), la fermeture et la climatisation de la salle de diffusion artistique et culturelle, l'amélioration de l'acoustique. La MOE a terminé les deux premières phases : le diagnostic technique et l'avant-projet définitif.

Inscriptions budgétaires proposées pour 2019 : 405 k€

Plan de financement global prévisionnel :

Montant global prévisionnel Rénovation SONIS	7 865 k€	%
Aides publiques (Région, Ademe, Feder, Etat)	5 505,5 k€	70%
Cap Excellence	2 359,5 k€	30%

✦ **Cinéma La Renaissance : OPE008 / 800 k€ inscrits au PPI (N°28)**

L'immeuble classé monument historique, en état de péril a fait l'objet d'une étude sanitaire a été engagée à la demande des architectes des Bâtiments de France. Les résultats de l'étude sanitaire et l'élargissement du périmètre de sécurité sont les éléments marquants de l'année 2018. Les travaux de désamiantage, le curage et la déconstruction partielle sont prévus pour 2019. Le rétablissement de la circulation rue du commandant Mortenol est actuellement à l'étude pour une mise en œuvre des travaux correspondants au plus tôt en 2019.

Inscriptions budgétaires proposées pour 2019 : 976 k€

Plan de financement global prévisionnel :

Montant global prévisionnel La Renaissance Y compris déviation	5 400 k€	%
Aides publiques (Région, Ademe, Feder, Etat)	4 212 k€	78%
Cap Excellence	1 188 k€	22%



★ Aménagement intérieur du Musée L'Herminier – OPE024 : 400 k€ proposé au PPI Ordre N°34

Sous portage actuel de l'EPF, le musée l'Herminier sera réhabilité intérieurement par Cap Excellence afin de réaliser une artothèque, espace d'éducation artistique. Favorable à l'accompagnement des personnes en difficultés sociales et professionnelles, l'opération sera gérée sous forme de chantier d'insertion.

Inscriptions budgétaires proposées pour 2019 : 286 k€ pour un coût total estimé à 405 k€

★ Le Centre des Arts : OPE007 / 27.66 M€ inscrits au PPI (N°1)

Après les travaux de démolition partielle puis de fondations et de confortement parasismique réalisés précédemment, et suite aux travaux de gros œuvre réalisés en 2018, la reconstruction du CDA devrait être terminée à la fin de l'année 2019.

Inscriptions budgétaires proposées pour 2019 : 15 M€

Plan de financement global prévisionnel :

Montant global prévisionnel Centre des arts	33 257 k€	%
Aides publiques (Région, Ademe, Feder, Etat)	21 341 k€	64%
Feder	13 851 k€	
Région	4 406 k€	
Département	2 000 k€	
Etat	1 084 k€	
Cap Excellence	11 916 k€	36%

Pour rappel, les conventions de financement sont déjà avec signées au titre du FEDER 2007-2013 pour 2 315 700.40 € et avec l'Etat pour 1 084 k€.

Constitution du patrimoine bâti lié au fonctionnement de Cap Excellence

Inscriptions budgétaires proposées pour 2019 : 5 310 k€

★ Travaux sur la « Tour Lacavé », ex immeuble CGRR - OPE057

Suite à l'acquisition des deux immeubles appartenant à la CGRR par Cap Excellence des travaux d'adaptation sont envisagés en 2018 sur l'un des bâtiments pour y installer les services de la DGA Territoire et Solidarités. Une opération de désamiantage doit être effectuée préalablement aux travaux d'aménagement.

Inscriptions budgétaires proposées pour 2019 : 2,5 M€ pour un coût total estimé à 2,5 M€

★ Aménagement du pôle technique de Grand Camp et du siège de Cap Excellence - OPE057

Afin de prendre en compte l'augmentation du nombre de collaborateurs à Cap Excellence, 4 DGA s'installeront dans le bâtiment de l'ex Rectorat. Les travaux d'aménagement ont débuté en 2016 ; la 2^{ème} phase de travaux comprenant le R+3 et l'extension du pôle technique va être réalisée en 2019.

Inscriptions budgétaires proposées pour 2019 : 1,475 k€ pour un coût total estimé à 2 M€

★ Aménagement du 16 Boulevard Légitimus - OPE021

Les opérations envisagées pour 2019 concernent la construction d'un escalier extérieur de secours afin de respecter les mesures de sécurité du bâtiment et l'aménagement du rez-de-chaussée.

La maîtrise de l'ensemble du bâti du 16 Boulevard devra passer par une procédure d'éviction du commerçant actuellement en place.

Inscriptions budgétaires proposées pour 2019 : 335 k€ pour un coût total estimé à 465 k€



★ Acquisition du siège de CAP Excellence – OPE057

L'acquisition du siège de CAP Excellence a pour objectif l'optimisation des ressources patrimoniales, en diminuant les coûts locatifs, pour aboutir à terme à la pleine propriété de l'ensemble de nos immobilisations corporelles (foncier et bâti).

Inscriptions budgétaires proposées pour 2019 : 1 M€ pour un coût total estimé à 1,1 M€

Constitution du patrimoine non bâti de Cap Excellence

Inscriptions budgétaires proposées pour 2019 : 1 100 k€

★ Projet d'acquisitions Foncières

La maîtrise foncière est devenue un préalable incontournable des politiques publiques. Dans le cadre de sa stratégie d'aménagement, CAP Excellence doit assurer une veille active sur l'ensemble du territoire en considérant les besoins de court, moyen long termes notamment dans le cadre du programme NPNRU et du projet d'aménagement de Perrin.

Inscriptions budgétaires proposées pour 2019 : 1 100 k€

GESTION technique DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Inscriptions budgétaires proposées pour 2019 pour ces opérations : 955 083€

★ Gestion technique des ZAE – OPE086 / 87 /88

Dans le cadre du transfert des Z.A.E à CAP Excellence, les montants provisoires approuvés par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) de Cap Excellence pour l'investissement correspondent aux travaux de renouvellement concernant les champs de compétences transférées : voiries, éclairage public, signalisation et espaces verts.

Inscriptions budgétaires proposées pour 2019 (montants CLET) : 955 083 € dont 633 k€ d'investissement sur les zones gérées directement par Cap Excellence (ZAE de Pointe à Pitre hors éclairage public et ZAE La Providence aux Abymes).





VOLET 2

PROJETS PÔLES TERRITOIRES ET SOLIDARITES

LES PROJETS RATTACHES AUX TERRITOIRES ET AUX SOLIDARITES



Les champs d'intervention du pôle

Le pôle Territoires et Solidarités intervient sur cinq grands champs de compétences que résument les commissions thématiques suivantes :

- Affaires sociales et santé
- Culture
- Politique de la ville et de prévention de la délinquance
- Politique locale de l'insertion et de l'emploi
- Sport

Ainsi que les Directions opérationnelles suivantes :

- Direction de la cohésion territoriale et du développement rural
- Direction de l'innovation sociale et solidaire
- Direction des actions et des politiques culturelles
- Direction des actions et des politiques sociales
- Direction des actions et des politiques sportives
- Direction du développement social et de la politique de la ville
- Direction du spectacle vivant et de l'enseignement artistique

Prolongeant les dynamiques communales ; favorisant l'émergence d'une vision et de pratiques « d'agglomération » ; oscillant de manière équilibrée entre la mise en perspective des transformations territoriales vers une meilleure intégration/inclusion et la prise en charge et le traitement des urgences sociales du territoire... l'intervention du pôle « territoires et solidarités » a pour objet de consolider la cohésion sociale tout en facilitant la sédimentation des conditions d'un progrès social durable.

Elle animera ainsi les deux approches complémentaires suivantes :

- ✓ La recherche permanente d'une adéquation optimisée entre, d'une part, les actions et politiques de droit commun mobilisées et, d'autre part, les attendus des habitants et usagers. Le niveau intercommunal doit ainsi affirmer sa pertinence dans le traitement de ces interventions.
- ✓ La concentration de certains programmes d'action sur des difficultés concrètes à résoudre (chômage ; précarité et errance ; décrochage scolaire ; vulnérabilités liées à l'âge, aux conditions de vie et au contexte socio-économique...), en faisant appel au partenariat le plus large visant l'éradication de ces phénomènes de rupture sociale, dans une perspective de court/moyen terme. Les innovations et expérimentations qui en découleront, étant relayées par la dynamique structurante décrite ci-dessus.

Orientations budgétaires pour 2019

Les orientations de politiques publiques pour l'année 2019 seront présentées successivement, par commission thématique, en rappelant pour chacune : le contexte dans lequel se situe l'intervention de la commission ; les principales réalisations de l'année 2018 et les perspectives 2019.

Seront également abordés les modalités d'intervention du pôle et les changements à venir en 2019.

Affaires sociales et santé

Cette thématique s'est imposée de fait à la communauté d'agglomération Cap Excellence qui ne dispose pas à ce jour de la compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire » (article L5216-5-II-5° du CGCT). En effet, à travers les compétences obligatoires : « équilibre social de l'habitat » qui la conduira, dès la formalisation de son Programme Local de l'Habitat (PLH), à la mise en œuvre d'une politique sociale de l'habitat ; et « politique de la ville » qui a permis la définition d'un contrat local de santé ; d'un schéma de tranquillité publique ; d'un conseil local en santé mentale... Cap Excellence assure le portage de politiques publiques qui relèvent de l'action sociale.

En y ajoutant les sollicitations très précises émanant, tant de l'État (il mobilise le bloc communal dans la mise en œuvre de ces politiques sociales – notamment le plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion) que du Département (qui initie des groupes de travail – territorialisation de l'action sociale ; vieillissement et dépendance) qui impliquent d'emblée les communautés d'agglomération, il peut être mis en perspective les contours des interventions d'action sociale de Cap Excellence.

C'est ainsi qu'en 2018 ont été réalisées plusieurs opérations structurantes pour cette prise en charge des publics les plus fragiles :

- L'observatoire social et les journées d'action sociale (manifestation annuelle qui en est à sa deuxième édition), dont les attendus ciblent les professionnels de l'intervention sociale dans leur démarche de compréhension des réalités de leur territoire et d'échanges de pratiques innovantes.
- La définition du cahier des charges d'une action d'expérimentation d'un accueil social universel regroupant : le département, la caisse d'allocations familiales, les CCAS et Cap Excellence. Le but étant de répondre au plus près et de manière mutualisée aux attentes des habitants.
- La consolidation de la stratégie d'intervention en matière de santé par la création, au sein du contrat local de santé, d'un conseil local en santé mentale qui mobilise tous les partenaires de la chaîne d'intervention.

En 2019, il s'agira de prioriser la mise en œuvre effective d'action en direction des publics, grâce à la coordination des acteurs de ces politiques (principalement le département, les CCAS et la caisse d'allocations familiales). Ces orientations vont donc se baser sur :

- Poursuivre la mise en œuvre de l'observatoire, ainsi que les actions d'information et de formation qui y sont liées (notamment les journées séminaires). Il s'agira d'initier des programmes d'action communs et tenter d'optimiser les plans d'action, grâce à une meilleure coordination. 40 500€
- La mise en œuvre de partenariats structurants avec ces différentes institutions, mais avec également des associations spécialisées comme l'association ACCORS qui développent des activités d'hébergement de publics fragiles et d'accompagnement social ; ou encore le groupe « action logement » au bénéfice de l'appui aux salariés les plus modestes dans leur stratégie articulée d'hébergement et d'emploi. 6 000€
- Le développement d'une politique sociale de l'habitat, pendant du programme local de l'habitat, dans le but d'anticiper les prises en charge des difficultés liées aux relogements, notamment dans le cadre des opérations de résorption de l'habitat insalubre (RHI) et de renouvellement urbain. 25 000€
- La finalisation enfin du programme expérimental d'un accueil social universel dont la mise en œuvre permettra de saisir les enjeux du travail inter-institution et de son opportunité dans un contexte de territorialisation des politiques sociales. 5 000€

Les Directions associées à ces travaux seront appuyées par un (des) bureaux d'études permettront de mener ces recherches-actions de manière rigoureuse et objective.

Budget total : 76 500€

Culture

Cap Excellence est positionné dans ce champ d'intervention tout d'abord à travers la compétence optionnelle « *construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire* », mais également par le portage à cette échelle communautaire d'événements phares de l'activité culturelle du territoire : le carnaval, les festivals de théâtre et de jazz. Ce sont de véritables acquis stratégiques, dont étaient porteurs les villes membres, qui permettent aujourd'hui à la communauté d'agglomération de développer une stratégie d'ensemble, en contribuant par ce vecteur que représente la culture : à l'attractivité du territoire, à la formation artistique, au développement culturel.

La vision communautaire s'affirme donc et permet de penser une organisation des activités des équipements culturels de manière mutualisée et complémentaire. Deux positionnements sont ainsi mis en valeur : celui des équipements d'enseignement et de diffusion, avec le centre culturel de Sonis et le centre des arts et de la culture, tous deux de rayonnement régional et pouvant servir de vitrine au territoire ; le second, en proximité, appuyant de fait les actions d'accompagnement des populations, notamment dans les quartiers prioritaires, avec le réseau des bibliothèques de quartier dont la dimension sociale cohabite parfaitement avec leur vocation culturelle et de valorisation de la lecture.

En 2018, les enjeux ont donc surtout concerné :

- La réflexion sur le mode de gestion du centre des arts et de la culture, mais rapidement élargi aux autres équipements qui devraient tous pouvoir bénéficier de la création d'un établissement public de coopération culturelle alliant action culturelle (diffusion ; enseignement) et dynamisation de l'image du territoire du point de vue du tourisme culturel
- La mise en place d'un pilotage plus resserré des bibliothèques de quartier, en tenant compte des effectifs peu formés et peu nombreux pour la réussite d'un vrai travail d'accompagnement des populations. De nombreux projets ont donc vu le jour au sein de ces bibliothèques en 2018, qui ont permis de mettre en valeur leur rôle de proximité, au sien des quartiers et en direction des scolaires.
- L'inscription de Cap Excellence dans un programme fort et innovant d'inclusion et d'éducation artistique à travers le projet DEMOS (dispositif musical et orchestral à vocation sociale).

L'année 2019 verra se consolider l'action de Cap Excellence dans ce champ de la culture à travers :

- La configuration et la création d'un établissement public de coopération culturelle pour la gestion de l'ensemble des équipements culturels de l'agglomération : en plus du centre culturel de Sonis et du centre des arts, il s'agit de : la renaissance ; le musée l'Herminier ; les bibliothèques de quartier.
- La poursuite du programme DEMOS : 230 000€
- La déclinaison méthodique du programme « Cap Excellence 2019 – l'année culturelle » consistant à mettre en perspective les grands événements (Carnaval ; Cap Excellence en théâtre ; Ilojazz) sur les trois villes de l'agglomération et dans une dynamique d'ensemble en partant d'une thématique commune « trajectoires de nos identités. » 685 000€
- La rénovation du centre culturel de Sonis et la modernisation du centre des arts et de la culture
- La consolidation des interventions des bibliothèques de quartier : 65 000€
- La poursuite des transferts de compétence en accueillant d'autres équipements culturels
- La participation aux initiatives régionales et nationales structurantes comme : la contribution de Cap Excellence au MACTe, au côté de la Région et de l'État et à la fondation pour la mémoire des esclavages, de la traite et des abolitions.
- Communication dont la revue ART'ères : 49 000€

Budget total : 1 029 000€

Politique de la ville et prévention de la délinquance

Cette compétence obligatoire bénéficie d'une dynamique de projet forte qui facilite une définition des interventions qui sont en adéquation avec les réalités des populations ciblées. La réforme de février 2014 ayant incité les collectivités communales et leurs EPCI à investir, grâce à leurs politiques de droit commun, à leur projet de territoire, et à la déclinaison des enjeux du développement social urbain au sein de leurs schémas structurants (développement économique ; habitat ; action sociale ; etc.) dans la cohésion territoriale et le renforcement des capacités des habitants qui y résident.

Elle permet également de poser des interventions innovantes, spécifiques et adaptées au contexte de ces territoires à travers les programmations annuelles du contrat de ville et, à terme, les effets des transformations liées au nouveau programme de renouvellement urbain.

La prévention de la délinquance représentant ici une politique publique particulière, étroitement liée à la politique de la ville (dont les mesures contribuent à cette prévention de manière globale), mais déclinant des stratégies territoriales plus ciblées et rattachées aux thématiques sécuritaires, de précarité sociale, de récidive...

L'année 2018 a surtout consolidé la méthode d'intervention de ces politiques publiques en améliorant les outils d'intervention : une ingénierie associative plus opérante ; la définition d'un schéma de tranquillité publique ; le renforcement de l'implication de proximité des villes, mais également des habitants à travers notamment les conseils citoyens.

Trois axes principaux vont structurer les orientations de la commission en 2019 :

1. La relance de la mise en œuvre du contrat de ville : 1 100 000€

Une mission d'évaluation du contrat de ville est lancée et doit permettre de mieux positionner les interventions de ce dernier, notamment en assurant l'articulation avec les dynamiques du nouveau programme de rénovation urbaine. Sont ici en jeu les questions de gouvernance, d'accompagnement des populations, de gestion urbaine de proximité...

Les conclusions de cette mission d'évaluation permettront d'insister sur les modalités du pilotage d'ensemble du contrat (qui a été prolongé jusqu'en 2022) et d'identification, puis de mise en œuvre des programmes d'action sociale et de développement social qui doivent accompagner sa mise en œuvre.

Cette dynamique s'inscrit également dans la déclinaison en 2019, dans les contrats de ville, des 40 mesures arrêtées en conseil des Ministres le 18 juillet 2018 afin de renforcer la mobilisation nationale pour les quartiers prioritaires.

2. Le renforcement des interventions de droit commun et de développement social : 60 000€

Il s'agit de l'activité des services « politique locale de santé » ; « politique locale de prévention de la délinquance » ; « politique locale d'insertion et d'emploi » au service des quartiers prioritaires auxquels vont se rajouter les programmes spécifiques suivants : la création de centres sociaux dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les quartiers à veille active (QVA) ; la mise en œuvre d'un schéma directeur de l'animation de la vie sociale.

3. L'élargissement des missions de la commission aux objectifs de cohésion des territoires, tenant compte des territoires ruraux :

Afin d'assurer la mise en œuvre des politiques publiques de manière équilibrée sur le territoire de l'ensemble de la communauté d'agglomération, une Direction de la cohésion territoriale et du développement rural a été créée avec deux services : « égalité territoriale » et « développement des territoires ruraux. »

C'est dans le cadre des orientations de cette direction que Cap Excellence saisit l'opportunité d'élaborer puis de mettre en œuvre un contrat de ruralité. 40 000€

Il est donc envisager, en 2019, de rattacher les interventions de cette direction à la commission politique de la ville qui verrait ses prérogatives s'élargir à la cohésion des territoires, en application d'une démarche projet qui a su faire ses preuves au sein de certains secteurs urbanisés ou ruraux (programme Leader).

Budget total : 1 200 000€

Politique locale d'insertion et d'emploi

La définition de l'intérêt communautaire du bloc de compétence « politique de la ville » approuvée le 31 juillet 2009 a retenu comme compétence de la communauté d'agglomération Cap Excellence l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE). Compte tenu de ses enjeux, ce dispositif est voué à se décliner au-delà des seuls quartiers prioritaires de la politique de la ville et s'inscrit, depuis 2013 (date de l'adhésion de la ville de Baie-Mahault) dans la stratégie d'insertion et d'emploi validée par la commission en 2014 et qui retient les orientations suivantes :

- La mise en œuvre d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan local pour l'insertion et l'emploi
- La structuration d'une politique d'insertion par la culture
- La structuration et le renforcement de l'économie sociale et solidaire, dont les filières qui mobilisent l'artisanat d'art, la culture, le patrimoine matériel et immatériel
- Le développement des clauses sociales d'insertion dans les marchés publics

L'année 2018 a vu aboutir la plupart des initiatives portées par la commission et Cap Excellence est mobilisée sur : un plan d'action pour la mise en œuvre d'une GPECT ; la cellule partenariale du CHU qui initie et coordonne les mesures visant à faciliter les retombées économiques et de création d'emploi du projet de reconstruction du CHU ; le volet développement économique et emploi du contrat de ville ; le PLIE qui servira de socle pour l'accompagnement des publics.

C'est également durant cette année que se consolide la stratégie de dynamisation de l'économie sociale et solidaire (ESS) de Cap Excellence, avec pour premier chantier : la valorisation des pratiques d'artisanat d'art et du patrimoine matériel et immatériel de l'agglomération selon la filière « culture/patrimoine/tourisme » et, pour second chantier, la mise en œuvre de nouvelles formes « d'accélérateur de l'innovation sociale » : réflexion sur des projets innovants (la fabrique solidaire ; participation à l'appel à projet « Territoires French Impact » ; musée social et maison commune de l'assainissement).

L'année 2019 verra donc se consolider les démarches suivantes :

Dans le champ de l'économie sociale et solidaire

- Le pôle territorial de coopération économique « culture/patrimoine/tourisme » et la structure porteuse qui l'accompagnera : 70 000€
- Les études de programmation pour la création : d'une fabrique solidaire ; d'une zone d'activités économiques solidaire ; d'un musée social et maison commune ; d'un espace « arts de la rue. » : 80 000€

Dans le champ de l'insertion par l'activité économique

- La mise en œuvre de la stratégie globale d'insertion par l'activité initiée par la commission à travers la GPECT, le PLIE, la participation à la cellule partenariale du CHU et la mobilisation des clauses sociales. Cette dynamique intégrée prendra forme concrète, tout en étant renforcée, grâce à l'intégration de locaux dédiés à l'immeuble Manhattan (ancien CGRR). 910 000€ (dont 80% pris en charge par le FSE)
- La participation aux dispositifs initiés par l'Etat et les collectivités dans le but de renforcer l'emploi et le développement économique dans les quartiers prioritaires, notamment le PAQTE (pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises) et le Plan Territorial d'Insertion (PTI) départemental. 50 000€
- La finalisation des conventions de partenariat avec les principaux partenaires dont le Pôle Emploi, le conseil régional, le conseil départemental, la mission locale, Guadeloupe Formation.

Budget total : 1 030 000€

Sport

Trois grands principes orientent les interventions de Cap Excellence dans ce domaine : le pilotage de la compétence « *construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire* » ; les animations autour du canoë kayak, de la voile et des sports nautiques et aquatiques d'une manière générale ; les interventions d'accompagnement et de prévention par le sport au sein des quartiers prioritaires .

Cap Excellence n'est pour l'instant compétente que pour deux équipements sportifs : la base de canoë kayak « Yves DOLMARE », l'école de voile de Lauricisque. Afin de mieux préciser ses interventions dans le champ du sport, les membres de la commission ont proposé certaines pistes qui pourraient faire l'objet d'une modification des statuts.

Il s'agit de mettre en exergue cette démarche d'ensemble pour ce qui concerne le domaine du sport qui, malgré sa limitation (au stade actuel) aux équipements sportifs transférés, recèle un potentiel intéressant du point de vue du développement territorial, en lien, notamment avec la configuration du territoire ; la mise en œuvre de certains projets d'intérêt communautaire et le subventionnement de projets sportifs structurants par Cap Excellence. Ces pistes prendraient la forme des libellés suivants des nouvelles compétences à transférer :

- Appui aux manifestations sportives d'intérêt régional, national et international qui se déroulent sur le territoire de l'agglomération.
- Appui aux projets handisport.
- Appui aux interventions d'insertion et de prévention des associations sportives.
- Développement et accompagnement des sports nautiques et aquatiques.

L'année 2018 a permis de finaliser les études de faisabilité des projets actés par les membres de la commission. Cela concerne l'école de voile de Lauricisque, pilotée sous maîtrise d'ouvrage déléguée SEMSAMAR, dont le programme a été revu ; l'étude intitulée « le sport dans les quartiers prioritaires de Cap Excellence. » Les actions habituelles, en lien avec les activités nautiques, ont également été mises en œuvre : marathon de la rivière salée ; fête du sport à la piscine intercommunale ; fête de l'olympisme. Enfin, le projet insertion/formation par la voile en lien avec l'association Kazabrok, le GRETA et le conseil régional a été relancé.

En 2019, les orientations suivantes sont arrêtées :

- Confirmation du dossier de consultation des entreprises et du plan de financement pour le projet école de voile : *2 500 000€*
- Réalisation d'un séminaire sur le sport et l'intercommunalité : *16 000€*
- Mise en œuvre des animations liées aux activités de la base de canoë kayak « Yves DOLMARE », en lien avec l'association « les pagaies de la riv salée. »
- Consolidation du service « développement et animation sportifs » pour la réalisation d'intervention au sein des quartiers prioritaires : *50 000€*
- Poursuite de la mise en œuvre du projet d'insertion des publics par le sport « voile traditionnelle » - encadrement des jeunes vers la remobilisation sociale et sportive : *11 000€*
- Réalisation du schéma de cohérence des équipements sportifs : *40 000€*

Budget général (hors investissement) : 117 000€



VOLET 3

PROJETS EN MATIERE DE SERVICES URBAINS & CADRE DE VIE

LES PROJETS RATTACHES AUX SERVICES URBAINS ET CADRE DE VIE



1 - Les études et prestations intellectuelles

Les postes prévus au budget 2018 n'ayant pas été pourvus, les études nécessaires à l'atteinte des objectifs d'optimisation du service de gestion des déchets ont dû être reportées et devraient, pour certaines, être lancées dans le courant de l'exercice 2019.

▪ Missions d'assistance et de contrôle

Depuis le transfert, des difficultés à circonscrire les prestations au périmètre de la compétence Déchets confiée à CAP Excellence ont été constatées, ainsi que des dérives inquiétantes dans les pratiques de certains prestataires.

Elles ont occasionné une nette augmentation des dépenses de collecte et de traitement pour la Communauté d'Agglomération.

Par ailleurs, le nombre croissant d'éco-organismes chargés du pilotage des nouvelles filières de valorisation génère des formalités de déclaration parfois complexes afin de percevoir les soutiens versés aux collectivités.

Les moyens internes de contrôle et de suivi n'étant pas suffisants au sein de la Communauté d'Agglomération, il est envisagé de recourir à un ou plusieurs prestataires extérieurs pour des missions d'assistance, comprenant :

- les contrôles des marchés, comprenant l'élaboration de tableaux de bord avec des indicateurs et des seuils d'alerte,
- le recensement, la vérification et la saisie informatique des données techniques à déclarer aux éco-organismes.

L'enveloppe pour ces missions en 2019 est estimée à 100.000 €.

▪ Optimisation du service : développement d'outils numériques, formation et accompagnement des agents

Après les phases de transfert et d'harmonisation de la gestion des déchets à l'échelle du territoire communautaire, il est nécessaire d'entreprendre une démarche d'optimisation afin d'améliorer la qualité du service tout en contenant les coûts.

Cette démarche passe par l'intégration des technologies de l'information et de la communication afin de faciliter l'organisation interne des équipes et de mieux prendre en compte les besoins des citoyens.

Ce projet de transformation numérique comprend :

- la mise en place d'une plateforme collaborative
- le développement d'une application mobile interne pour le suivi du parc d'équipements
- un plan de formation et d'accompagnement des agents (usage de l'internet et des outils mobiles, géolocalisation, conduite du changement).

L'enveloppe totale de ce projet est estimée à 150.000 €, avec un engagement prévisionnel en 2019 de 70.000 €. Partenaire financier : FSE.

▪ Programme local de prévention des déchets

Le Code de l'environnement, dans sa rédaction issue de la loi Grenelle de 2010 disposait que les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés devaient définir, au plus tard le 1^{er} janvier 2012, un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

La parution du décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés précise les contours de cette obligation réglementaire :

- la Région et les intercommunalités deviennent les acteurs principaux de la planification territoriale des déchets
- les programmes de prévention coordonnent les actions des personnes publiques mais aussi des personnes privées
- la mission de prévention des déchets à la compétence de collecte de ces derniers
- les actions de prévention doivent être réalisées sur tout le territoire de la collectivité en charge de l'élaboration
- le décret prévoit la création d'une commission destinée à intervenir tant pour l'élaboration que pour le suivi des programmes
- outre un bilan annuel, le programme doit faire l'objet d'une évaluation tous les six ans.

L'enveloppe totale pour la mission d'assistance à l'élaboration du PLP et les prestations connexes est estimée à 120.000 €, avec un engagement prévisionnel en 2019 d'environ 50.000 €.

2 - Les opérations spécifiques

▪ Les déchetteries

Les déchetteries sont des éléments indispensables dans l'organisation de la filière déchets. En effet, une déchetterie est un espace aménagé, gardienné et clôturé, où les particuliers (et éventuellement les artisans-commerçants sous condition) peuvent déposer gratuitement certains de leurs déchets.

Ces espaces accueillent notamment les matériaux qui ne peuvent être collectés par le service de ramassage habituel des déchets ménagers, en raison de leur taille (encombrants), de leur volume (déchets verts), de leur densité (gravats, déchets de démolition, déblais, terre) ou de leur nature (batteries, huiles usagées, solvants, peinture, acide et base, produits phytosanitaires, DEEE).

Les déchets sont triés et répartis par l'utilisateur lui-même (avec l'aide du gardien) dans des conteneurs spécifiques, pour ensuite être orientés vers les filières de traitement adéquates.

○ Construction de la déchetterie de Trioncelle

Le site concerné par le projet est situé au niveau de la section Trioncelle, sur la parcelle AI 143, à proximité de la station d'épuration. Elle comprendra 10 bennes (+ 2 bennes de réserve), 2 ponts basculants installés en entrée et en sortie du site, un contrôle d'accès (badge + barrière automatique) ainsi qu'un système de vidéosurveillance.

Le public ciblé est celui des ménages, cependant il est envisagé d'autoriser l'accès aux petits artisans et commerçants (dans des limites à définir), en échange d'une contrepartie financière. Les aménagements devront répondre à des critères de haute qualité esthétique et écologique : une attention particulière sera apportée au respect de l'environnement, à la maîtrise de l'énergie et à l'intégration paysagère du projet.



L'enveloppe totale de cette opération est de 2,95 M€, avec un engagement prévisionnel en 2019 qui sera fonction des disponibilités budgétaires et de l'avancement de l'opération (recrutement du chef de projet prévu en mars 2019). Partenaires financiers : ADEME, Conseil Général, FEDER.

○ Mise en conformité et modernisation de la déchetterie de Petit-Pérou

Les travaux envisagés concernent :

- la reprise des quais de déchargement, des clôtures du site, de la voirie et de la gestion des eaux pluviales
- la mise en place de signalisation pour les usagers et les agents
- la création d'une zone de stockage des huiles usagées
- la réorganisation des gros électroménagers
- l'éclairage et sécurisation du site
- l'adaptation du local gardien
- la modification de l'organisation

L'enveloppe totale de cette opération est de 840.000 €, avec un engagement prévisionnel en 2019 qui sera fonction des disponibilités budgétaires et de l'avancement de l'opération (recrutement du chef de projet prévu en mars 2019). Partenaires financiers : ADEME, Conseil Général, FEDER.

○ Reconstruction de la déchetterie de la Gabarre et création d'une ressourcerie

La déchetterie de la Gabarre bénéficie d'une implantation privilégiée au cœur de l'agglomération pointoise et facile d'accès. Elle est néanmoins sous utilisée comparée aux autres installations équivalentes du territoire, notamment la déchetterie de Petit-Pérou.

De conception ancienne, de par sa configuration et sa superficie elle n'est aujourd'hui plus adaptée compte tenu du développement des différentes filières spécifiques. L'absence d'entrée indépendante de l'accès général du reste du site de la Gabarre complexifie son utilisation et son développement.

Les travaux envisagés concernent :

- la création d'un accès routier spécifique
- la démolition complète du site existant
- la création des zones de stockage pour 10 bennes, couvertes par des auvents équipés de panneaux photovoltaïques
- la création d'un local gardien
- les zones de stockage pour les DEEE et les DDS
- les aménagements extérieurs (espaces verts, rampes d'accès et VRD)
- le bassin incendie
- la sécurité du site (clôture, portail, vidéosurveillance).

L'enveloppe totale de cette opération est de 4.340.000 €, avec un engagement prévisionnel en 2019 qui sera fonction des disponibilités budgétaires et de l'avancement de l'opération (recrutement du chef de projet prévu en mars 2019). Partenaires financiers : ADEME, FEDER.

○ Création d'une recyclerie-ressourcerie

Autour de la déchetterie de la Gabarre, une réserve foncière reste disponible, ce qui permet d'y adosser une ressourcerie afin de développer le réemploi.

La construction comprendra :

- une zone d'accueil du public ;
- un espace pour la personne (vestiaires, bureaux, salle de réunion) ;
- un aménagement du quai d'arrivée de dons volontaires composé de boîtes de pré-tri des matières ;
- une zone de récupération des matières pré-triées pour un transfert vers les ateliers de valorisation les ateliers de valorisation, avec un showroom.

L'espace sera mis à disposition d'un exploitant de l'économie sociale et solidaire.

L'enveloppe totale de cette opération est de 3.800.000 €, avec un engagement prévisionnel en 2019 qui sera fonction des disponibilités budgétaires et de l'avancement de l'opération (recrutement du chef de projet prévu en mars 2019). Partenaires financiers : ADEME, FEDER.

▪ **Le renforcement de la collecte sélective des emballages ménagers et du verre**

○ Volet Investissement (Abymes)

La Ville des Abymes dispose actuellement de 871 points d'apport volontaire (PAV). Sur la base des retours d'expériences menées sur Baie-Mahault et Pointe-à-Pitre, il est prévu de lancer en 2019 le volet investissement du programme d'amélioration qui comprendra :

- l'amélioration de l'implantation des PAV grâce à une étude de redéploiement des PAV
- la création de nouveaux PAV afin de renforcer le maillage (objectif 1 PAV pour 350 habitants, soit environ 160 PAV)
- l'acquisition de nouvelles bornes
- le passage à la collecte des emballages en porte-à-porte (2^{ème} poubelle) dans tous les secteurs en habitat individuel

L'enveloppe globale du projet est de 2.452.000 €, le montant prévisionnel sur 2019 est estimé à 1.000.000 €. Partenaires financiers : ADEME, FEDER.

○ Volet Communication

Les projets de renforcement de la collecte sélective menés par les villes membres puis CAP Excellence ont permis d'améliorer les performances de tri. Cependant, pour atteindre les objectifs fixés par le Plan Régional et l'Europe, il sera indispensable de mettre en œuvre des actions de sensibilisation auprès des scolaires, des animations pour le grand public, ainsi qu'une forte communication de proximité.

L'engagement prévisionnel pour 2019 est estimé à 250.000 €. Partenaires financiers : ADEME, CITEO, FEDER.

▪ **Le compostage domestique**

L'opération d'extension du compostage domestique au territoire des Abymes a démarré en Juillet 2017.

Il est donc proposé d'étendre ces actions de prévention à l'ensemble du territoire communautaire, en les adaptant aux spécificités de l'habitat collectif. Le conseil et l'accompagnement des foyers devront être externalisés, les postes d'ambassadeurs n'ayant pas été pourvus.

L'enveloppe totale pour le programme d'actions est de 611.400 €. Subvention ADEME 170.000 €, autres demandes en cours. Le montant des actions 2019 est estimé à 150.000 €.

3 - Les prestations de services



Elles concernent principalement les marchés :

- de location et maintenance des bacs à ordures ménagères et emballages,
- de collecte et de transport des ordures ménagères, encombrants, déchets verts sur les sites de valorisation et de traitement,
- de collecte sélective des déchets ménagers recyclables,
- de location et enlèvement de bennes en porte à porte ou en déchetterie.

4 - Les prestations effectuées par le SYVADE

Ce poste regroupe les opérations suivantes :

- le traitement des ordures ménagères et des encombrants admis à la Gabarre, y compris la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes),
- la collecte sélective des emballages ménagers (valorisation),
- la valorisation des déchets verts dans un site agréé,
- la valorisation des DICB (déchets Industriels et Commerciaux Banals),
- la participation au fonctionnement général du syndicat, incluant la quote-part des investissements (plateforme).

5 - Les actions de sensibilisation et les animations

Afin de faire connaître les projets de la Communauté d'Agglomération et sensibiliser les citoyens aux enjeux environnementaux, des actions seront proposées sous forme d'animations ciblées ou grand public tout au long de l'année.

Elles sont prioritairement positionnées lors de manifestations organisées au niveau national, européen ou international. Cela permet de bénéficier d'une visibilité via les supports de communication des organisateurs (points presse, sites web) et d'optimiser les moyens en matière de communication.

Les enfants constitueront également un public prioritaire car les changements d'habitudes et de comportements sont longs à se mettre en place. Un partenariat sera mis en place avec l'Education Nationale pour décliner les thématiques couvertes au sein des établissements scolaires.

De même, des actions de proximité seront organisées en collaboration avec les services en charge de la Politique de la Ville, les associations et les bailleurs.



VOLET 4

LES PROJETS RATTACHES AU RENOUVELEMENT URBAIN

Le contexte Guadeloupéen comme celui de CAP excellence n'échappe pas à une situation qui présente de nombreux dysfonctionnements socio-urbains sur notre territoire. Fort de ce constat, notre communauté d'agglomération s'est inscrite dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.

La définition du projet NPNRU se veut transversale et s'attache alors à traiter l'ensemble des composantes de la ville. C'est donc à ce titre et parce la politique d'habitat est des éléments prédominant de l'appréhension de la ville que les missions de la DGARU portent sur la mise en œuvre et la conduite du projet de renouvellement urbain de CAP Excellence et mais aussi sur la politique de l'Habitat de manière général et sur l'habitat indigne et spontané de manière spécifique. Thématique qui est au cœur des problématiques que soulèvent les ambitions de renouvellement urbain sur notre territoire d'agglomération.

HABITAT

- Actualisation et finalisation du PLH

Le PLH doit définir pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale, et enfin à améliorer l'accessibilité du cadre de vie aux personnes handicapées tout en assurant entre les communes et les quartiers d'une même commune, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre en logements. Les réflexions entamées en 2015 pour la construction du n'ont pas abouties. Il s'agit donc d'engager un nouveau travail important pour **actualiser et compléter la connaissance du marché local de l'habitat**, et **définir une stratégie d'habitat** qui sera formalisée dans le PLH. *(Elles seront parallèlement mises en relation avec les orientations proposées dans le cadre du protocole de préfiguration du NPNRU et de la préparation du projet de renouvellement urbain de Cap Excellence sur la base d'une véritable stratégie partenariale et partagée).*

Cout d'objectif : 205K€

- Etude Habitat et peuplement (CIL et CIA)

Notre EPCI doit, compte tenu des évolutions réglementaires (Loi ALUR et Loi EC) qui réforment les politiques d'attribution de logements sociaux, s'atteler à la mise en place d'une Conférence Intercommunale du Logement (CIL) ; La CIL définit avec les acteurs du logement les orientations partagées en matière d'attribution de logements sociaux. La précision et la déclinaison de ces objectifs, les engagements de chacun des partenaires, comme leurs ajustements éventuels, sont déclinés dans la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA).

Il s'agit donc ici de **créer l'outil de prospective et de veille (CIA)** qui doit concourir à construire une mixité sociale dont les quartiers prioritaires (QPV) seraient les principaux leviers opérationnels. Cette démarche doit également participer à construire l'équilibre territorial de l'offre de logement dans l'agglomération.

Cout d'objectif : 50K€

- Le PILHI (Plan intercommunal de lutte contre l'habitat indigne)

De la publication du rapport de Serge LETCHIMY en 2009 sur « l'habitat insalubre et indigne dans les départements et régions d'outre-mer » ont découlé de nombreuses mesures

dont celles consistant à mettre en synergie les compétences les acteurs locaux et les appuyer dans la lutte contre l'habitat indigne. Ces mesures doivent être déclinées dans un Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI).

Le PILHI doit permettre à notre EPCI de définir les priorités d'actions sur 6 ans avec un calendrier prévisionnel, de programmer la mise en place des moyens humains, notamment l'ingénierie de la Collectivité et techniques nécessaires pour établir le Programme d'Actions Coordonnées et Territorialisées pour Lutter contre l'Insalubrité et enfin d'élaborer d'une feuille de route partagée permettant de passer du constat à la mise en œuvre de la résorption, en planifiant les interventions par étapes et priorités

Cout d'objectif : 300K€

- **L'habitat privé et les copropriétés dégradées (études multicritères)**

Afin de permettre à l'agglomération de conserver son statut de centralité notamment en termes de population, l'une des ambitions majeures est tout d'abord de renverser la tendance en matière d'évolution démographique. Pour ce faire, CAP Excellence veut favoriser l'inscription de l'offre nouvelle de logements (neufs ou réhabilités) notamment en résorbant la vacance dans le parc privé, de même que l'amélioration et la sécurisation du parc. Cela passe par une meilleure appréhension de la situation des copropriétés situées sur le territoire.

La perspective du projet de renouvellement urbain n'a pas manqué d'exposer les difficultés des copropriétés potentiellement dégradées. Cependant, la difficulté de répertorier les copropriétés intervient de la problématique du repérage des copropriétés dégradées. **Les études multicritères** à conduire portent le repérage l'ensemble des copropriétés existantes, l'appréciation des difficultés de gestion à la fois administratives, financières, de même que les situations sociales spécifiques et fragilité structurelles du bâti (notamment au regard des risques naturels).

Cout d'objectif : 410K€

- **Observatoire local des loyers du logement (OLL)**

Piloté par l'ADIL (expert dans le domaine du logement, association Loi 1901), **l'observatoire Local des Loyers** vise à mieux connaître les niveaux et évolution des loyers du secteur locatif. Il s'agit ici de concourir à la création d'un outil fiable, partenarial et homogène sur tous les territoires. La visibilité sur le territoire permettra d'adapter et d'améliorer l'efficacité des politiques locales, notamment pour ce qui concerne le parc locatif privé (y compris le parc indigne, informel, spontané, sans confort, bâti). Les données issues de cet observatoire doivent permettre de faciliter le calibrage des dispositifs fiscaux nationaux (ANAH, PINEL...), de créer des outils adaptés à chaque territoire et à ses problématiques (extension du PTZ pour les opérations d'acquisition amélioration du logement...). CAP Excellence désormais compétent en matière d'habitat et intéresser dans la construction de son PLH et de son projet NPNRU a été sollicité pour participer à la mise en œuvre de cet observatoire.

Cout d'objectif : 103K€

- Accompagnement des publics spécifiques (Convention action logement)



Cap Excellence affiche comme outil pivot de l'action intercommunale en matière d'habitat et de Logement, le Programme Local de l'Habitat (PLH). Les orientations prises répondent à la triple ambition de faire de Cap Excellence, une capitale caribéenne intense et équilibrée, un espace de mixité, une agglomération durable. Pour ce faire, un partenariat établi en juin 2018 avec Action Logement doit permettre de concourir de façon opérationnelle aux orientations du PLH de Cap Excellence.

Il a pour objectif de contribuer efficacement et concrètement au soutien l'amélioration de l'habitat et des conditions d'accès des habitants à un logement de qualité. CAP Excellence entend engager, avec Action logement des actions conjointes et concertées, en faveur du logement. Le programme d'actions est à définir. Il portera sur des actions d'information vers les demandeurs de logement

Cout d'objectif : 10K€

ETUDES LIEES A L'ELABORATION DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Les orientations du projet urbain se doivent d'être en cohérence avec l'ensemble des politiques publiques développées à l'échelle de l'agglomération. Pour compléter les éléments de diagnostics et aider à construire le projet décliné à l'échelle de QPV (quartier prioritaire au titre de la politique de la ville), des études complémentaires sont nécessaires.

Le poste de dépenses envisagées sur le budget 2018 n'ayant été pourvus en totalité, les études nécessaires à l'atteintes de objectifs ont dû être différées et devraient être lancées et finalisées en totalité dans le courant de l'exercice 2019. L'ensemble de ces études se décline selon 6 volets qui regroupent l'ensemble des champs à explorer pour conduire à l'élaboration d'un projet urbain sur le « Cœur d'agglomération ». Ces volets se déclinent comme suit :

1. Habitat, cadre de vie et peuplement
2. Urbain transport et mobilité
3. Développement durable
4. Développement économique
5. Accompagnement au changement
6. Des études spécifiques

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2019

Affichage : 05/04/2019

1. Habitat, cadre de vie et peuplement

Pour l'autorité compétente par délégation

971-200018653-20190329-20190302639-DE

« Mémoires patrimoine et usages » permettant d'avoir une compréhension des usages et ses répercussions sur le mode d'habiter et l'appréhension des quartiers.

2. Urbain, transport et mobilité

Les dysfonctionnements urbains observés sur les quartiers prioritaires, laissent transparaître les faiblesses de certaines infrastructures, le caractère spontané de certaines occupations spatiales et l'émergence de friches urbaines. Mais un regard plus posé sur ces espaces permet de constater qu'ils offrent de nombreuses opportunités de développement qui doivent être abordées dans une dynamique d'ensemble. Cette nouvelle dynamique s'appuiera donc :

- « Des études foncières » aux fins d'optimiser la gestion et la stratégie foncière ;
- « Des études transports et mobilité » déclinaison du PDU révisé à l'échelle des QPV qui permettront d'appréhender les déplacements à l'intérieur et entre les quartiers ;
- « Des études de programmation urbaines » qui permettront d'appréhender des secteurs clef du territoire d'agglomération comme les portes d'agglomération, la future friche du CHU, ZFU Raizet et Morne VERGAIN et autres ;
- La redéfinition d'une « carte scolaire » pensée à l'échelle de l'agglomération en lien avec les ambitions de restructuration du territoire (pôle habitat et développement) ;

L'ensemble de ces études vise donc à contribuer et assurer la conduite efficace du projet de renouvellement urbain en complémentarité avec les stratégies et dynamiques territoriales développées sur l'agglomération et les territoires communaux.

3. Développement durable

Afin d'élaborer un projet urbain respectueux de l'environnement des études stratégiques et diagnostics seront réalisées à l'échelle des quartiers complémentaires. Il s'agira à terme de définir un plan d'action pour lutter contre la précarité énergétique. De même, Cap excellence prévoit que les quartiers prioritaires soient territoire d'expérimentation pour ce qui relève de l'approche environnementale. Ainsi seront menées, dans le courant de l'année 2019, des « études énergétique » et « des études environnementales » à l'échelle des périmètres QPV.

4. Développement économique

Restructurer les quartiers QPV doit s'entendre et se traduire comme un levier à la mise en place des mesures d'accompagnement des populations vers un retour à l'emploi par le biais de l'insertion de du développement économique. Pour se faire, il s'agira donc, sur ces quartiers d'appréhender le développement économique au travers d'études définissant

- « D'une étude des potentialités économiques » à mettre en cohérence avec la stratégie globale de l'agglomération.
- « Etudes aménagement touristiques », thématique de développement qui devrait trouver échos sur plusieurs des QPV ;
- « Etude de programmation de la friche aéroportuaire et de la ZAE Morne VERGAIN » secteur économique émergents ou à requalifier qui participeront à la redynamisation des quartiers.



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2019
Affichage : 05/04/2019

5. Accompagnement au changement

Pour l'autorité compétente par délégation
971-200018653-20190329-20190302639-DE

La fabrication du projet de renouvellement urbain intègre différents enjeux sociaux, tel que le vieillissement de la population, très caractéristique sur notre territoire et sur les périmètres QPV en particulier ; ou encore des phénomènes de dureté sociale ou d'insécurité fortement localisés qui ont conduit à la fabrication de mécanismes sociaux spécifiques qui seront fortement bousculés par le changement. L'ensemble des études qui seront conduites vise à accompagner ce changement par l'élaboration d'une « Stratégie d'accompagnement au changement », relayée et déclinées ensuite à l'échelle du projet urbain.

Cout d'objectif : 2851K€

DES ETUDES SPECIFIQUES

Certaines opérations significatives de démolition peuvent être enclenchées pour accompagner le démarrage du projet. A ce titre, il est envisagé d'engager des études pré opérationnelles. Ainsi, des « études de désamiantage et de programmation des ouvrages » et équipements prévus en démolition et en réalisation dans le cadre du projet de renouvellement urbain. Il s'agit des études de « Désamiantage et démolition Ecole J ZEBUS », « Désamiantage et démolition Ex RFO », « Désamiantage et démolition Ex IEDOM »

Cout d'objectif : 780K€

DES OPERATIONS ANTICIPEES D'INVESTISSEMENT

Parallèlement à ces études, certaines actions d'investissement ont pu être identifiées et vont concourir à faciliter le démarrage et la mise en œuvre du projet urbain dès lors que celui aura été définitivement arrêté. Il s'agit des opérations de :

- Canal hydraulique de grand-camp

Les travaux de réalisation du canal hydraulique participent à la finalisation des PRUs. Ils permettront de mettre en sécurité et de pérenniser les investissements réalisés sur le QPV de grand camp.

Cout d'objectif : 2 885K€

- Acquisition foncière

Les premières phases de conduite de l'opération NPNRU, mettent en exergue le potentiel de développement que revêt le périmètre d'intervention prioritaire « cœur d'agglomération ». Cet élément n'a pas échappé à la vigilance des opérateurs privés qui s'inscrivent d'ores et déjà dans une démarche de prospection, voire de spéculation foncière. Afin d'anticiper sur la maîtrise foncière de la zone à traiter, il est proposé de saisir les premières opportunités foncières qui se présentent.

Cout d'objectif : 500K€

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2019
Affichage : 05/04/2019**FOND DE CONCOURS**Pour l'autorité compétente par délégation
971-200018653-20190329-20190302639-DE

• <u>Asaniantage et démolition de la barre AB (sous MO de Pointe-à-pitre)</u>	733K€
• <u>Concours de la salle de spectacle de Baie-Mahault</u>	180K€
• <u>Participation à la Concession d'aménagement RUPAP</u>	500K€
• <u>Concours d'urbanisme sur le centre-ville de Baie-Mahault</u>	180K

**INGENIERIE**

Enfin, pour mener à bien ce projet, ces études et investissements sont complétées par un important volet ingénierie qui compte à la fois :

- « Les prestations communication et de concertation publique » qui conduiront donc à l'élaboration d'une stratégie en accord avec les principes de l'ANRU ;
- « Les missions d'ordonnancement et de pilotage » qui sont un outil d'aide à la conduite et à la gouvernance de l'opération ;
- « Et le renforcement des équipes projets ».

Cout d'objectif : 85K€

ACCOMPAGNEMENT ACTION CŒUR DE VILLE ET QVA (QUARTIER DE VEILLE ACTIVE)

Des;

Les trois villes membres de l'agglomération se sont engagées dans un process Action cœur de ville qui vise à revitaliser et dynamiser les centres anciens. Ces projets et ambitions interrogent des thématiques qui sont parfois déjà abordées par notre EPCI, sous couvert du projet NPNRU. C'est notamment le cas pour les thématiques liées au développement économique, à l'habitat et à l'accompagnement social. Dans une logique de mutualisation et de cohérence de l'action publique, les périmètres sont étendus au périmètre ACV et peuvent conduire à la mise en œuvre de premières études. C'est notamment le cas des études de Cohérence urbaines des QVA, et études pré opérationnelle qui doivent être menées sur les territoires de Baie-Mahault et des Abymes

Cout d'objectif : 1020K€

LA GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE (GUP)

La gestion urbaine et sociale de proximité vise à maintenir un cadre de vie propice au développement des quartiers et à renforcer leur attractivité. Des démarches initiées par les villes dans le cadre des premiers programmes de rénovation urbaine ont été réalisées. Par la suite, la définition des actions menées par les bailleurs sociaux en contreparties de l'abattement des taxes foncières sur le bâti ont été engagées et visent le même objectif.

Aujourd'hui, l'agglomération renforcée dans ces missions depuis la loi pour la ville qui redéfinit le périmètre, l'échelle et le cadre d'intervention, reprend le process. Afin de poursuivre et de réajuster si nécessaire ces méthodes et approches, il est nécessaire de procéder à une évaluation des démarches antérieures. Une mission d'évaluation et d'accompagnement est donc envisagée.

Cout d'objectif : 150K€

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2019

Affichage : 05/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation
971-200018653-20190329-20190302639-DE



VOLET 5

PROJETS DE LA DIRECTION GENERALE ADJOINTE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME ET PROSPECTIVE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2019

Affichage : 05/04/2019

Pour l'autorité compétente par le préfet : 05/04/2019

971-200018653-20190329-20190302639-DE



- Positionner CAP EXCELLENCE au cœur du développement économique et touristique de la Guadeloupe (Projet de Territoire, SCOT, SDDE, PASEC, etc.) et à terme de la Caraïbe ;**
- Assurer le pilotage du Schéma de Développement Economique (SDDE) et le Plan d'Action Stratégique Economique Communautaire (PASEC) : mise en œuvre et évolution ;**
- Favoriser le développement et la promotion des pôles d'activités économiques et touristiques :**
 - ZAE,
 - Centre-Ville,
 - Zones agricoles,
 - Pépinières d'entreprises,
 - Centres éco-touristiques, ports de pêche, etc.
- Renforcer et valoriser le tissu économique intercommunal, dans toute sa diversité , en étroite collaboration avec les villes membres et les acteurs économiques concernés;**
- Positionner CAP EXCELLENCE au cœur de la modernisation et de l'attractivité des 18 ZAE dont elle assure la gestion depuis le 1^{er} octobre 2017 (coopération inter DGA) ;**



- Valoriser les atouts touristiques de CAP EXCELLENCE, dans le cadre d'une stratégie de promotion et de communication performante et d'une politique de marketing adéquate ;**
- Valoriser les savoir-être et savoir-faire économiques du territoire communautaire, en et hors Guadeloupe ;**
 - Encourager la création, le développement d'entreprises et l'émergence des futurs chefs d'entreprise guadeloupéens, tout en favorisant la création de structures d'accueil, d'accompagnement et d'échanges d'expériences ;**
 - Contribuer à la stratégie de développement économique de la Région (SRDEII, etc.) ;**
 - Doter CAP EXCELLENCE, d'outils d'analyse économique d'aide à la décision;**
 - Renforcer la coopération avec les villes membres, les autres EPCI, les collectivités majeures, les services de l'Etat et de la commission européenne, les partenaires économiques et les chefs d'entreprise ;**
 - Renforcer l'attractivité économique et touristique du territoire communautaire**

RECAPITULATIF PAR DIRECTION + COORDINATION GENERALE

DIRECTIONS	Proposition fonctionnement	Proposition Investissements	Observations
ANIMATION ET PROMOTION ECONOMIQUES	230 000 €		CVM, ACV, animations fin d'année, soutien aux villes, etc.
DEVELOPPEMENT ET PROMOTION DES ENTREPRISES	302 000 €	886 000 €	Création de 2 espaces de coworking Accompagnement des PEPINS CitésLab, etc.
PROSPECTIVES ET ETUDES ECONOMIQUES	70 000 €		Mise en place de l'Observatoire Economique 2 ^{ème} des RDV Economiques, etc.
APPUI AUX TERRITOIRES ET A L'AMENAGEMENT ECONOMIQUE	211 000 €	805 000 €	Jarry 2030 Requalification des ZAE PALME, etc.
PROMOTION ET DEVELOPPEMENT TOURISTIQUES	364 600 €		AMIT ANETT, etc.
COORDINATION GENERALE	61 000 €		Hors location du PET de Moudong
TOTAL GENERAL	1 238 600 €	1 691 000 €	



I – Direction Animation et Promotion Economiques		Propositions DGA ET	Observations
1 - Participation aux foires, salons et colloques à l'extérieur de la Guadeloupe	Participation de 3 chefs d'entreprise de Cap Excellence aux actions de promotion économique à l'extérieur de la Guadeloupe	(3 X 5000 €) 15 000 €	
2 - Soutien aux actions de promotion et valorisation des savoir-faire locaux (métiers, produits du terroir)	Organisation d'actions en faveur de la pêche, agriculture et artisanat avec les acteurs économiques du territoire <ul style="list-style-type: none"> • Journée de l'artisanat aux Abymes • Journée de l'agriculture à Baie-Mahault • Journée de la pêche au port de Lauriscique (PàP) 	(3 X 5000 €) 15 000 €	
3 – Dispositif CVM (Centre Ville en Mouvement)	Adhésion à un dispositif national (conventionnement) Déplacement délégation CAPEX et acteurs économiques du territoire	20 000 €	
4– Soutien aux actions collectives d'animation économique à l'échelle des territoires économiques	Actions Cœur de Ville (ACV) Animations de fin d'année à l'échelle des villes Marchés de proximité à vocation économique (brocante, foires artisanales, etc.) Recensement des locaux commerciaux pour installation d'entreprises	180 000 €	
SOUS-TOTAL 1		230 000 €	

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRES 2019 - CAP EXCELLENCE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2019

Affichage : 05/04/2019

 Pour l'autorité compétente par délégation
 971-200018653-20190329-20190302639-DE


II - Développement et Promotion des Entreprises		DGA ET Fonctionnement	DGAET Investissement	Observations
Actions collectives Soutien à l'accompagnement des entreprises	Contribution au dispositif CitésLab (conventionnement)	35 000 €		
Accompagnement des entreprises	Accompagnement à l'ingénierie de projet d'entreprise (diagnostic, assistance technique) Actions de proximité (Actions Cœur de Ville, etc.)	(3 X 5000 €) 15 000 €		
Pépinières	Abymes Pointe-à-Pitre	Etudes	Travaux	DGD
Espaces de coworking	Baie-Mahault	40 000 € (études) 8 000 € (subventions d'équilibre)	550 000 €	Appel à Projets Région et FEDER 75% du CT sur dépenses éligibles Cf. études de marché et de faisabilité
	Pointe-à-Pitre	4 000 €	286 000 €	
Pépinière d'entreprises AUDACIA	<p>Objectifs : Valoriser les entreprises innovantes - Mieux faire connaître la pépinière d'entreprises innovante AUDACIA - Faciliter la création et la pérennité des entreprises innovantes - Faciliter les échanges d'expériences - Renforcer la coopération d'affaires</p> <p>Actions : Actions d'accompagnement des PEPINS – Mission d'études et de prospection – Communication - Forums, ateliers, conférences sur l'innovation à vocation entrepreneuriale- renouvellement équipements</p>	200 000 €	50 000 €	Fonctionnement Accompagnement des PEPINS (marché) Investissement Renouvellement des équipements
SOUS-TOTAL 2		302 000 €	886 000 €	



III- Prospective et Etudes économiques		Propositions DGA ET	Observations
1- Observatoire économique			
Observatoire économique	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un Centre de Documentation Economique Conventionnement (INSEE, etc.) 	25 000 €	
	Les petits déjeunes économiques de Cap Excellence (action bimensuelle) Objectif : Faciliter les échanges avec les acteurs économiques dans un lieu convivial, sur des thématiques en lien avec leur activité (1 par ville membre)	3 000 €	
	Notes de conjoncture Bulletin trimestriel Production de rapports (SDDE-PASEC, Projet de territoire, SCOT, etc.)	-	
	Achat de logiciels	2 000 €	Investissement
Les 2èmes Rendez-Vous Economiques de CAP EXCELLENCE (interservices)	Objectif : Suite transfert de la compétence développement économique, poursuivre à l'échelle intercommunale, un dispositif communal dédiée à l'entrepreneuriat 1/ Forums et ateliers thématiques sur l'entrepreneuriat (création, développement, modernisation, transmission, financement, accès aux marchés, etc.) 2/ Signature de conventions de partenariat (Chambre consulaire, FTPE, CGA, ADIE, Entreprendre en Guadeloupe, association d'agriculteurs, CTIG, etc.) 3/ Valoriser les chefs d'entreprise du territoire (trophée Cap Excellence, couverture médiatique les plus méritants) 4/ Valoriser les entreprises quant à leur implication pour l'emploi	40 000 €	
SOUS-TOTAL 3		70 000 €	

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRES 2019 – CAP EXCELLENCE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2019

Affichage : 05/04/2019

 Pour l'autorité compétente par délégation
 971-200018653-20190329-20190302639-DE


IV - Appui aux Territoires et à l'Aménagement Economiques		DGAET Fonctionnement	DGAET Investissement	Observations
PALME Association des gestionnaires de ZAE	Cotisation au réseau (conventionnement)	12 000 €		4 000 €
	Mission d'études, coopération			8 000 €
Centre Eco-touristique de TAONABA	AMO dans la perspective du transfert de gestion (compétence facultative/formalités)	25 000 €	35 000 €	Transfert de gestion au 1/1/2020 ?
	Etudes et travaux (ERP/conformités)	15 000 €		
Requalification des ZAE	ZAE des Abymes	-	-	DGD
	ZAE de Baie-Mahault	-	-	
Rencontres Economiques territoriales	Objectif : Rencontres avec les acteurs économiques des 18 ZAE <ul style="list-style-type: none"> - Focus sur les 18 ZAE « communautaires » - Visites de terrain et rencontre interactive avec les chefs d'entreprises - 1 RET par ville membre - Communication 	(3 X 3000 €) 9 000 €		
Jarry 2030 (PPI de CAPEX)	Etudes	150 000 €		
	Travaux		770 000 €	
SOUS-TOTAL 4		211 000 €	805 000 €	



V – Promotion et Développement Touristiques		Propositions DGAET	Observations
1 - Etudes & stratégie touristiques	Etude sur le tourisme d'affaires et de congrès (marché en cours)	35 000 €	
	Elaboration du Schéma touristique communautaire – mise en place d'un OTI	35 000 €	
2 - Tourisme mémoriel (séminaire)	Les Actes	35 000 €	
3 – Accueil touristique	Dispositif AMIT « Agent Mobile d'Information Touristique » Saisons touristiques 2018-2019 (poursuite) et 2019-2020	180 000 €	
	Animation (port et aéroport) pendant le Carnaval et les croisières	25 000 €	
4 - Promotion touristique du territoire communautaire	Participation aux salons et colloques (salon mondial du tourisme, top résa, Salon caribéen du tourisme)	12 000 €	
	Animation et développement des Pôles Economie et Tourisme	9 000 €	
	Réalisation du Guide touristique (marché en cours d'exécution)	-	
	Les petits déjeunes touristiques de Cap Excellence (1ère édition / 1 par ville membre)	3 500 €	
5 - Taonaba	Etude sur le mode de gestion et d'exploitation de TAONABA Transfert envisagé le 1/1/2020	25 000 €	
6 - Dispositif ANETT	Adhésion à l'association nationale des élus des territoires touristiques	5 100 €	
SOUS-TOTAL 5		364 600 €	

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2019

Affichage : 05/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation
971-200018653-20190329-20190302639-DE



VI - Coordination générale	Propositions DGA ET	Observations
1. Réalisation de supports de communication (Kakémono, roll-up, PLV, etc.)	5 000 €	
2. Brochures/plaquettes de présentation des missions économiques et touristiques	6 000 €	
3. Communication (actions économiques et touristiques transversales, etc.)	25 000 €	
4. Catalogue et imprimerie	20 000 €	
5. Réceptions	5 000 €	
6. Location PET de Moudong ?	-	DGADD
SOUS-TOTAL 6	61 000 €	